



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
À L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CONFRERIE DES VIGNERONS
DU 27 JUIN 2023
ANNEES 2021 - 2022

Chères Consœurs et chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

Comme sa devancière, l'année 2021 a encore été marquée par les assauts des vagues du COVID-19. Cette situation a conduit le Conseil, contraint par la prudence sanitaire à abandonner plusieurs projets successifs de convocation usuelle, à renoncer, finalement, à faire tenir l'assemblée générale Biennale en présence des Consœurs et Confrères. Afin de satisfaire aux obligations légales et de proposer, dans les délais impartis, l'adoption des comptes des exercices 2019-2020, cette assemblée a, en dernier ressort, été remplacée, en novembre 2021, par une consultation écrite des membres de la Confrérie des Vignerons, conformément aux dispositions de l'Ordonnance 3 COVID-19 arrêtée par le Conseil fédéral. Tous les documents nécessaires, accompagnés d'une courte vidéo présentant des informations complémentaires, ont été adressés aux membres afin de leur permettre de se prononcer en toute connaissance de cause. Les bulletins de vote complétés étaient à retourner à l'adresse de l'étude du notaire Nathalie Amiguet, à Lausanne, où ils ont été dépouillés pour établir les résultats certifiés du scrutin dont il a été pris acte en date du 30 novembre 2021.

La situation sanitaire stabilisée, le Conseil de la Confrérie des Vignerons est enfin parvenu, comme il y aspirait depuis la fin de la Fête des Vignerons 2019, à réunir les Consœurs et les Confrères pour leur donner une nouvelle fois, mais de vive voix cette fois-ci, toutes informations sur ses résultats tant financiers qu'organisationnels. C'est à cet effet qu'une assemblée générale extraordinaire a été tenue le 13 mai 2022 qui a vu 331 membres de la Confrérie se rencontrer pour la première fois depuis la Fête des Vignerons 2019 sous les lambris de la Salle del Castillo, à Vevey.

Ces deux années ont également été celles de la restitution des analyses et de l'achèvement des derniers dossiers liés à la Fête des Vignerons 2019. Après avoir fait face à toutes ses obligations, la Confrérie des Vignerons a, au cours de cette période, connu un retour progressif à un rythme d'activité plus traditionnel. Elle l'a mis à profit pour réfléchir à son avenir et examiner son mode de fonctionnement.

État des membres – Conseil et bureau – Secrétariat

Dès l'annonce de l'introduction d'une cotisation, adoptée par la Biennale du 30 novembre 2021, quelques membres ont donné leur démission. Puis, une fois l'invitation au paiement de la cotisation de

CHF 150.- fixée par le Conseil adressée à chacun, ce sont quelque 150 Consœurs et Confrères qui ont communiqué leur décision de renoncer à leur statut de membre. A cette occasion, il a pu être constaté qu'une dizaine de membres étaient décédés depuis parfois plusieurs années. Ainsi, à fin décembre 2022, l'effectif de la Confrérie se montait encore à 1'590 membres (475 femmes – près de 30 % – et 1115 hommes), mais il restait alors environ 330 membres qui n'avaient pas encore réglé leur cotisation. C'est avec reconnaissance que Conseil remercie toutes les Consœurs et tous les Confrères qui ont montré leur détermination à continuer de soutenir avec conviction la Confrérie des Vignerons dans la réalisation de ses buts – la promotion de la bonne culture de la vigne et, plus particulièrement, la transmission de la tradition vivante qu'incarne la Fête des Vignerons.

Durant les années 2021 et 2022, le Conseil de la Confrérie des Vignerons a vu ses rangs se réduire à vingt Conseillers et deux Conseillères par suite du décès du Conseiller Denis Fauquex en septembre 2020 et à la demande d'Henri Olivier Badoux d'accéder à l'honorariat. Deux Abbés-Présidents honoraires ainsi que 19 Conseillers honoraires sont régulièrement invités à assister aux séances du Conseil. La plupart participent aux délibérations quand cela leur est possible. Le Connétable, le Hoqueton et la Secrétaire assistent quant à eux à toutes les séances du Conseil.

Fin octobre 2022, le Conseil a dû rendre un dernier hommage au Conseiller honoraire Daniel Schmutz.

En 2021, le Conseil n'a pu se réunir qu'à à trois reprises, en dehors de son calendrier habituel, dont une fois dans la salle de Châtonneyre à Corseaux, afin de pouvoir respecter les distances imposées par les autorités en lien avec la crise du COVID-19. En 2022 enfin, le rythme normal des séances a pu être repris.

Lors de la Biennale du mardi 27 juin 2023, un important remaniement du Conseil aura lieu, avec pas moins de six sièges à repourvoir, dont celui de l'Abbé-Président. En prévision de cette importante échéance, le Conseil a désigné une Commission de renouvellement en 2021 déjà. Celle-ci s'est réunie régulièrement ces derniers mois afin de réfléchir au mode de fonctionnement du Conseil et de proposer des candidatures pour ces six sièges à repourvoir.

La gestion des affaires courantes est assurée par le Bureau qui comprend l'Abbé-Président, le Vice-Président, les Présidents des commissions permanentes ainsi que le Connétable et la Secrétaire.

En dehors du Conseil et du Bureau, trois commissions permanentes permettent à la Confrérie de fonctionner au quotidien. Il s'agit de la Commission des vignes qui organise le travail d'expertise et s'occupe du vignoble de la Doges ; de la Commission du Château qui gère l'entretien de la propriété veveysanne de la Confrérie et de la Commission de gestion, chargée de la bonne gestion du patrimoine financier de la Fondation et de la Confrérie. Enfin, les archives et le Musée sont placés sous la responsabilité directe du Bureau et de la Secrétaire.

Commission des vignes

Les exercices sous revue ont vu la passation de témoin à la tête de la Commission des vignes entre M. le Conseiller Jean-François Chevalley et M. le Conseiller Jean-Daniel Rogivue. Jean-François Chevalley a présidé la Commission des vignes durant 16 ans jusqu'à fin 2021. Jean-Daniel Rogivue a formellement repris la présidence en 2022, mais il est à relever que Jean-François Chevalley, afin de clore une période triennale de visite des vignes, a encore présidé à la remise des récompenses aux vigneronnes et vigneronnes lors de la cérémonie triennale du samedi 2 juillet 2022.

Pour seconder Jean-Daniel Rogivue, M. le Conseiller Alain Emery a été nommé vice-président de la Commission des vignes en remplacement de M. le Conseiller Jean-Daniel Porta.

La Commission des vignes organise trois fois par an la visite des parcelles de vignes soumises à l'expertise de la Confrérie. L'équipe des experts se compose de Mme Anne-Catherine Ruchonnet et de MM. Frédéric Blondel, Louis Blondel, Philippe Brunner, François Chappuis, Patrice Deppen, Claude Maret et Harald Cropt. Ce dernier, après avoir effectué deux ans de formation aux côtés des experts, a été

nommé officiellement à ce poste par le Conseil en novembre 2021. Fin 2021, les experts Michel Neyroud et Pascal Fonjallaz ont demandé à quitter le collège des experts après de longues années à son service. Tous deux ont accepté de fonctionner en tant qu'experts suppléants en cas de besoin. Pour les remplacer, deux nouveaux candidats experts, MM. Vivian Gaudin et Basile Neyroud, ont entamé leur formation dès la saison de visites 2021. Ils ont pu être titularisés par le Conseil lors de sa séance de novembre 2022. Le Conseil tient à remercier chaleureusement MM. Jean-François Chevalley, Michel Neyroud et Pascal Fonjallaz pour leur engagement sans faille au service de la Commission des vignes et de la Confrérie des Vignerons ; il souhaite à MM. Harald Cropt, Vivian Gaudin et Basile Neyroud beaucoup de satisfactions dans l'exercice de leur nouvelle mission.

Le Secrétariat de la Commission des vignes est assumé depuis début 2019 par le Confrère Olivier Burnier, assisté de Mme Catherine Daven.

La surface totale visitée par la Confrérie des Vignerons en 2021 était de 276.93 ha (-8,11 ha par rapport à 2020), soit 593 parcelles, travaillées par 80 vignerons pour 62 propriétaires, dont 27 institutions publiques, tant vaudoises que fribourgeoises. En 2022, la surface totale, en légère hausse, s'élevait à 284,94 ha (+ 8,01 ha), pour 627 parcelles, travaillées par 80 vignerons pour 62 propriétaires, dont 26 institutions publiques.

Les travaux de révision des *Directions concernant les soins à la vigne, la visite des experts de la Confrérie et le concours lié au résultat des visites* se sont achevés en 2021 et ont été validés par le Conseil lors de sa séance de novembre. Ils sont disponibles au format PDF sur le site de la Confrérie des Vignerons (<https://www.confriedesvignerons.ch/presentation/documents/>)

La conjoncture actuelle est difficile pour certains propriétaires qui se sont vu contraints de mettre leurs vignes en location. Afin de ne pas voir ces parcelles retirées de la visite et continuer à faire profiter leurs propriétaires de l'expertise de la Confrérie, la Commission des vignes a proposé d'étendre son champ d'examen aux vignes en location. Ainsi, si le propriétaire le désire et que le vigneron l'accepte formellement par la signature d'un avenant au bail, il est désormais possible à la Confrérie de procéder à l'expertise de ces vignes remises en exploitation à des locataires. Trois parcelles ont ainsi pu être maintenues dans l'aire de visite.

Pour finaliser la révision des *Directions de visite*, toutes les parcelles ont été parcourues par une Commission ad hoc afin d'identifier et réévaluer celles qui sont considérées comme « vignes difficiles ».

A la suite de leur adoption, les nouvelles Directions ont ensuite été présentées aux experts, le 25 janvier 2022, puis aux propriétaires et aux vignerons lors d'une séance spéciale, le 1^{er} mars 2022.

Les années 2021 et 2022 ont été fort dissemblables du point de vue climatique. 2021 a été marquée par de longues périodes de précipitations et de fraîcheur et par une forte pression due au mildiou, ce qui a finalement entraîné des conséquences importantes sur la récolte, souvent très en deçà des moyennes décennales. Après cette année très décevante pour les vignerons, l'année 2022 a heureusement tenu toutes ses promesses. Elle a été précoce et très sèche, très chaude également, avec de longues périodes exemptes de pluie. Les plus jeunes plants en ont souffert. Des épisodes pluvieux ne sont finalement arrivés qu'en août, soit à un moment idéal juste avant des vendanges de très bonne qualité, car exemptes de toute maladie, et dans des quantités conformes aux quotas.

Le vignoble de la Doges, legs de M. André Coigny-de Palézieux, d'une surface de 17'835 m², sis sur le territoire de la commune de La Tour-de-Peilz, est toujours cultivé par le vigneron-tâcheron Xavier Bühlmann. La récolte est vinifiée par la maison Obrist à Vevey, qui loue ce domaine. Les vins qui en sont issus portent une étiquette spécialement réalisée pour la Confrérie des Vignerons. Ils peuvent être acquis auprès d'Obrist SA.

La partie du domaine réservée jusqu'ici à des essais a permis au Service de la viticulture du Canton de Vaud de développer et de tester de nombreux nouveaux cépages. Au terme d'un cycle, il a été décidé, d'un commun accord, de mettre fin à ces essais et au prélèvement de raisins pour des vinifications

spéciales. Fidèle à sa mission, la Confrérie des Vignerons tient pourtant à honorer son rôle historique d'orienter propriétaires et vigneronnes sur la meilleure manière de travailler les vignes et d'assurer pérennité et rentabilité à leurs exploitations viticoles. C'est pourquoi elle a décidé d'affecter désormais la moitié du domaine de La Doges à la culture en PI (production intégrée) et l'autre en bio, ceci afin de pouvoir établir, sur une dizaine d'années au moins, des comparaisons fiables et pertinentes entre les deux systèmes de culture. L'essai ne portera donc plus seulement sur une parcelle dédiée, mais sur l'ensemble du domaine. La vocation définie par le legs de ce vignoble est ainsi plus que jamais respectée.

Une demande de soutien pour une étude sur la biodiversité en Lavaux a été adressée, en 2021, à la Confrérie des Vignerons par la Fondation Louis-Philippe Bovard. Il ne s'agissait pas d'accorder un soutien financier, mais un accompagnement, par deux experts de la Confrérie, des biologistes mandatés pour ce travail sur le territoire de Lavaux. Le but était de dresser un inventaire précis de la biodiversité et d'établir un rapport de la situation existante. La Confrérie a donné son appui à cette initiative et contribué à sa mise en œuvre logistique. Elle continue désormais, par l'entremise de MM. Pierre Monachon, Vice-président, et François Murisier, Conseiller honoraire, à étudier en commun la possibilité de mener à bien des projets en relation avec les vignes et l'aire de visite de la Confrérie des Vignerons.

La Triennale, dont la date a dû être reportée à plusieurs reprises, a finalement pu être célébrée, non pas en avril comme il est de tradition, mais le samedi 2 juillet 2022, en plein air et sous un soleil radieux. La cérémonie de remise des récompenses a eu lieu en public, au Théâtre de verdure du Jardin du Rivage, en présence de Mme la Conseillère d'État Valérie Dittli et du syndic de Vevey M. Yvan Luccarini. Puis, accompagnés de plusieurs centaines de figurants des dernières Fêtes parés de leur costume, les vigneronnes et vigneronnes, les membres du Conseil et de la Confrérie et tous les invités ont parcouru les quais et les rues de la Vieille ville de Vevey, en un cortège coloré et joyeux qui a attiré de nombreux curieux. Avant le banquet officiel aux Galeries du Rivage, les Amis de la FeVi, qui ont participé à l'organisation du cortège, ont servi l'apéritif aux participants ainsi qu'à la population. Les vins ont été généreusement offerts par les propriétaires des vignes travaillées par la vigneronne et les vigneronnes couronnés de la Fête des Vignerons 2019. Cette formule, publique et en plein air, a connu un succès incontestable. Le Conseil réfléchit pour trouver une formule qui puisse, à l'avenir, concilier la mise sur pied d'un tel événement, voulu comme populaire, avec le calendrier des travaux de la vigne (période des effeuilles).

Commission du Château

La présidence de la Commission du Château est assumée par M. le Conseiller Daniel Willi.

À la suite du contrôle OIBT des installations électriques du restaurant, de gros travaux de mise à niveau ont dû être entrepris.

A la suite de l'abattage de trois platanes en raison des risques qu'ils représentaient après, notamment, la chute d'une très grosse branche, en contrebas, sur le Quai Perdonnet, le 7 mai 2020, la Ville de Vevey a exigé des plantations compensatoires. Les souches ont été déterrées et trois nouveaux arbres seront plantés au printemps 2023. Au cours des ans, la croissance de ces platanes a fragilisé le mur de soutènement sud qui donne sur le quai, impliquant, sans doute dans un avenir proche, des travaux de maçonnerie.

Au cours de l'année 2020 déjà, une aide sous forme d'abandon de loyer a été accordée à Denis Martin, restaurateur, et aux autres locataires de la Rue du Château 2 (à Vevey) durant les mois de fermeture imposés par la Confédération en raison de la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne le restaurateur, le plus touché par ces fermetures, une nouvelle aide lui a été accordée, dans le même sens, en 2021.

Enfin, dès l'automne 2022, des mesures d'économie d'énergie ont été préconisées et mises en œuvre dans les différents locaux du Château et de son annexe.

Commission de gestion

La Commission de gestion est présidée par M. le Conseiller Olivier Steimer. Elle a pour mission d'administrer les avoirs de la Confrérie et de la Fondation et d'assister le Connétable dans ses travaux. Son rapport fait partie intégrante des comptes présentés par le Connétable lors de la Biennale.

Durant les années 2021 et 2022, la Commission de gestion a eu à régler de nombreux dossiers en rapport avec la fin de la Fête des Vignerons 2019. Elle a en outre été chargée de trouver les moyens d'assurer le ménage courant et la pérennité du capital de la Confrérie des Vignerons. Elle a ébauché divers scénarios et étudié plusieurs options liées au principe de perception d'une cotisation, finalement approuvé lors de la Biennale de novembre 2021.

Archives et Musée

Le Secrétariat, les archives et le Musée de la Confrérie des Vignerons ont pu renouer le contact avec les membres et le public dès le printemps 2022.

La Secrétaire archiviste travaille à l'archivage de tous les documents administratifs et iconographiques liés à la dernière Fête des Vignerons afin d'assurer la pérennisation des milliers de fichiers numériques engendrés par son organisation. Ce travail de longue haleine est encore en cours.

Après des fermetures temporaires imposées par la crise sanitaire, l'année 2022 a marqué un retour à la normale de l'activité liée au Musée. Tout au long de l'année, les visiteurs ont pu découvrir une exposition très colorée et joyeuse de portraits grands formats de figurants captés durant les représentations de la Fête des Vignerons 2019. Intitulée *Yeux dans les Yeux*, cette exposition a rappelé à chacun quel bel été, plein de sourires et d'insouciance, a pu être vécu à Vevey en 2019 !

Le 21 mai 2022, la Nuit de musées de la Riviera a permis au Musée de la Confrérie, en collaboration avec le Musée historique de Vevey, d'accueillir dans les combles les jeunes chanteurs de Cake O'Phonie, talentueux groupe a cappella qui réinterprète, à plusieurs voix, des succès de la pop anglaise et de la variété française.

En automne, le Musée de la Confrérie des Vignerons a également participé à la Biennale Images 2022 en mettant la salle d'exposition temporaire ainsi que les combles à disposition de la Fondation Vevey ville d'images. Le Château, avec ses deux expositions autour de l'artiste contemporaine Marina Abramovic a, lors des trois semaines que durait cet évènement, battu tous les records de fréquentation avec pas loin de 17'000 personnes qui ont franchi ses portes.

Enfin, le traditionnel week-end en Famille aux musées a eu lieu les 5 et 6 novembre 2022 et a ravi toutes les familles qui ont pris part aux ateliers proposés (réalisation de bracelets celtes dans la salle du Conseil et démonstration du mode de vie des celtes dans les combles par le groupe de reconstitution historique Viviskes).

Divers

En 2020 déjà, une délégation du Conseil avait été invitée à participer au Sechseläuten. Repoussée à deux reprises, l'invitation des corporations zurichoises ayant participé avec enthousiasme à la Journée cantonale zurichoise lors de la Fête des Vignerons 2019 a enfin pu être honorée le 25 avril 2022. Ce sont ainsi sept personnes représentant la Confrérie des Vignerons qui ont défilé lors du traditionnel cortège du Sechseläuten et assisté à la mise à mort du Böög (bonhomme Hiver).

Enfin, le film *Colombine*, produit par Dreampixies et réalisé par Dominique Othenin-Girard, dont le tournage a débuté lors des représentations de la Fête des Vignerons 2019 pour se terminer au gré des répités accordés par la crise du COVID-19, a pu être finalisé au cours de l'année 2022. Tirant parti de la

présence des très nombreux figurants qui y évoluaient, de nombreuses scènes de ce film ont été tournées dans l'arène mais aussi dans le Musée et les combles du Château. La Confrérie des Vignerons a soutenu ce projet par la mise à disposition de ses infrastructures, la facilitation des tournages en plein cœur des représentations et enfin en permettant à tous ses membres d'assister à prix réduit à une projection. Ce sont 91 Confrères et Consœurs qui ont profité de cette offre.

2021 et 2022 peuvent ainsi être qualifiées d'années de stabilisation après la Fête des Vignerons de 2019. Dans un monde chamboulé par des crises successives, la Confrérie s'est recentrée sur ses fondamentaux, soit les visites des vignes et la transmission de la tradition pluriséculaire des Fêtes des Vignerons.

Au nom du Conseil de la Confrérie des Vignerons

L'Abbé-Président

La Secrétaire

François Margot

Sabine Carruzzo



Le présent rapport de gestion sera disponible en ligne sur le site de la Confrérie dès le 28 juin 2023 (www.confreriedesvignerons.ch).

Vevey, juin 2023